

## Terrasson : 14 h d'attente avant un certificat de décès

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Dimanche, 25 Septembre 2022 09:22

---

DÉPARTEMENT : \_\_\_\_\_

**CERTIFICAT DE DÉCÈS** conforme à l'arrêté du 17 juillet 2017

**VOLET ADMINISTRATIF À remplir par le médecin ayant constaté le décès**

CERTIFICAT

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, docteur en médecine, certifie que le décès de la personne désignée ci-dessous,

Date et heure (réelle ou estimée) de la mort : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

À défaut (impossibilité à établir), date et heure du constat de décès : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

INFORMATIONS D'ÉTAT CIVIL	INFORMATIONS FUNÉRAIRES
COMMUNE DE DÉCÈS : _____	Obstacle médico-légal : Même en ce cas, renseigner au verso l'ensemble du certificat de décès.
Code Postal : _____	Obligation de mise en bière immédiate : - Dans un cercueil hermétique : _____ - Dans un cercueil simple : _____
NOM : _____	Obstacle aux soins de conservation : _____
NOM de jeune fille, le cas échéant : _____	Obstacle au don du corps à la science : _____
Prénoms : _____	Recherche de la cause du décès demandée (ou demande en cours) prélèvement, examen, autopsie médicale : _____
Date de naissance : _____ Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Si transport de corps nécessaire, délai de : _____
Domicile : _____	Prothèse identifiée, au moment du décès, d'une prothèse fonction au moyen d'une puce : _____
	Si prothèse présente, enlèvement de prothèse déjà effectué par le t _____
	SIGNATURE À _____
	Cacher obligatoire de médecin automatiquement renseigné par l'appliquet

N° d'acte : \_\_\_\_\_ N° d'ordre du décès : \_\_\_\_\_

Une famille de Terrasson dénonce un grave manquement du SAMU. Le 8 juillet dernier à 23h30, leur maman de 95 ans décède à son domicile terrassonnais. Les enfants ont alors appelé les pompiers puis le Samu qui a refusé de se déplacer, indiquant à la famille les derniers gestes à faire. "Pour les enfants, c'était un peu compliqué quand même" confie la fille de la défunte. Il leur est d'ailleurs précisé que le médecin de service ne se déplacera qu'à 8h du matin. "Il a fallu garder notre mère comme ça toute la nuit. On a fait ce qu'il fallait, on n'a pas eu le choix" dit la fille. A 8h du matin toujours personne et après plusieurs appels téléphoniques, c'est finalement un ami médecin de la famille qui se déplace vers 14h, soit plus de 14 heures après le décès, pour faire le certificat, obligatoire pour faire intervenir les pompes funèbres. Selon l'Ars et le Samu, une enquête interne serait ouverte. A ce jour, aucune explication n'a été donnée à la famille qui souhaite en faire l'écho dans la presse pour que cela ne se reproduise pas. Ils ne souhaitent à aucune autre famille de se retrouver dans la même situation.

A lire par ailleurs : [Le certificat de décès : le parcours du combattant](#) sur obseques-infos.com